

A

**Monsieur le Gérant de l'entreprise
CHARGUI AMEL**
**Adresse : Rue Hafsi Belgacem N°24 Kouicem
WILAYA SOUK AHRAS**

OBJET : Mise en demeure N°01
Projet de : Travaux protection et déplacement câble FO au profit ANASRIF ZEBIR et MAKIA

Contrat N°: AT/DO/SDFS/DAL/63/2022
Bon de commande : N° 54 du 27/05/2024
Ordre de Service ODS N° 81/2024 du 28/05/2024

Suite à une visite de contrôle effectué ce jour le 12 juin 2024 au niveau du projet Travaux protection et déplacement câble FO au profit ANASRIF ZEBIR et MAKIA, il a été constaté des malfaçons sur l'exécution des travaux de génie civil à savoir l'absence de lit de sable et le près remblayage de la tranchée conformément à l'article 5-1-6 du cahier des prescriptions Technique du CDC, à cet effet vous êtes mis en demeure pour remédier cette carence immédiatement.

Faute de quoi, toute défaillance de votre part ; votre ODS sera annulé et votre contrat résilié aux torts exclusifs, en conséquent votre entreprise sera interdite de soumissionner aux marchés d'Algérie télécom pendant une période qui dépend de l'ampleur de la situation de retard sur la livraison des travaux qui est d'une année au minimum.

**Le Directeur Opérationnel
d'Algérie Télécom EL TAREF**



Le Directeur Opérationnel des Télécommunications
d'El Tarf
Bachir MESSAOUDENE

